Mauritius Rapport national destiné au Comité scientifique de la Commission des Thons de l'Océan Indien, 2026

Résumé exécutif

En 2025, Maurice disposait d'une petite flottille thonière composée de seulement 3 senneurs, soutenus par 1 navire de ravitaillement. On comptait 13 palangriers industriels immatriculés, tous de plus de 24 mètres. Dix des 13 palangriers étaient actifs durant les deux premiers mois, c'est-à-dire en janvier et février 2025, avant leur réimmatriculation.

Pendant ces deux mois d'activité, les 10 palangriers ont effectué 10 marées et passé 576 jours en mer, principalement à l'intérieur de la ZEE de Maurice. La capture totale s'est élevée à 338,4 tonnes, composée principalement de thon obèse (44,5 %) et de thon à nageoires jaunes (28,6 %). Au total, 1 032 576 hameçons ont été déployés, ce qui donne une CPUE de 0,3 kg/hameçon. La plupart des principales prises, dont l'albacore, le germon, le thon obèse et l'espadon, ont été transbordées en mer.

Les senneurs mauriciens ont opéré entre les latitudes 18° N et 21° S et les longitudes 41° E et 69° E. La capture totale des trois senneurs s'est élevée à 27 172,7 tonnes, ce qui ne représente que 1,2 % de la capture totale (toutes espèces confondues) réalisée par l'ensemble des États membres. La capture à la senne comprenait 28,6 % d'albacore, 60,4 % de listao et 9,4 % de thon obèse, pour 919 coups de senne positifs sur un total de 826 coups.

Le nombre total de poissons échantillonnés en 2025 s'est élevé à 17 319 (17 312 pour la pêcherie à la senne et 307 pour la pêcherie artisanale).
.